

DECISION n°40296 COM/2025 n°104

Attribution LOT 2 – ESPACES VERTS, MOBILIER, OUVRAGES SPECIFIQUES pour le marché de travaux d'aménagement plan plage des Bourdaines et de ses abords -secteur Lette

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

VU la délibération du Conseil Municipal n°19-2025 du Conseil municipal du 31 mars 2025, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan le 2 avril 2025, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, définie à l'article L 2123-1 du code de la commande publique, et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1 avril 2019 ;

VU la décision n°104 prise en date du 24/09/2025 portant attribution du lot 1 – VRD du marché de travaux pour l'aménagement plan plage des Bourdaines et de ses abords – secteur lette ;

Considérant que le marché de travaux a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée en application des dispositions du nouveau code de la commande publique dont l'article L2123-1 ;

Considérant que ledit marché a été publié sur le profil d'acheteur de la commune « demat-ampa.fr » en date du 25 juillet 2025 et sur le Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics pour une remise des plis le 3 septembre 2025 ;

Considérant est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : VRD et sols urbains
- Lot 2 : Espaces verts, mobilier ouvrages spécifiques

Considérant que 6 entreprises ont proposé une offre pour le lot 2 ;

Considérant le rapport d'analyse du groupement de maître d'œuvre dont le mandataire est D'une Ville à l'autre ;

D E C I D E :

- De retenir la proposition économiquement la plus avantageuse de l'entreprise suivante pour les travaux d'aménagement plan plage des Bourdaines secteur Lette :
LOT 2 ESPACES VERT, MOBILIER et OUVRAGES SPECIFIQUES = ID VERDE pour un montant de 443 450.88€HT + Prestation supplémentaire pour les agrès sportifs à 26 520 € HT soit un total de 469 970.88€ HT / 563 965.06 € TTC ;
- De préciser que les deux lots ont été attribués et que le montant global de ce marché (lot 1 +2) est porté à 776 938.60 €HT soit 932 326.32 €TTC;
- De signer l'acte d'engagement et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint Vincent de Tyrosse.

Fait à Seignosse, le 03/10/2025

Le Maire,

M. Pierre PECASTAINGS

Le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ;
- informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

